

Octobre 2005



Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST

Douzième Session

**COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES DANS
LES PETITES ANTILLES**

Neuvième Session

Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago, 25-28 octobre 2005

**AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION DES PÊCHES A PETITE ECHELLE A
L'ATTENUATION DE LA PAUVRETE ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE –
PRESENTATION DES DIRECTIVES TECHNIQUES DE LA FAO N° 10**

I. DIRECTIVES TECHNIQUES FAO N° 10

1. Le Code de conduite pour une pêche responsable (le code) a été adopté à l'unanimité par les États membres de la FAO à la 28^e session de la conférence de la FAO le 31 octobre 1995. Le code, ainsi que les directives techniques connexes, les plans d'action internationaux et la stratégie pour améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture sont aujourd'hui largement reconnus par les gouvernements et les ONG comme la norme mondiale exposant une approche convenue pour promouvoir les pêches durables et l'aquaculture au cours des prochaines décennies.

2. A la 25^e session du Comité des pêches (COFI) en 2003, le débat sur l'augmentation de la contribution des pêches à petite échelle à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire a débouché sur une demande à la FAO de proposer des directives techniques en la matière.

3. La COFI a reconnu que les communautés pratiquant la petite pêche sont confrontées à un ensemble de problèmes graves, notamment la surexploitation et l'épuisement des ressources, l'absence d'autres possibilités d'emploi, la croissance démographique galopante, la migration des populations, le déplacement dans les régions côtières en raison du développement industriel et du tourisme, la pollution et la dégradation environnementale ainsi que les conflits avec les grandes pêches commerciales. Il a été noté également que les pêches à petite échelle sont vitales, dans de nombreux pays, pour la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté.

4. Quelque 90 % des 35 millions de pêcheurs dans le monde entrent dans la catégorie des pêcheurs pratiquant la petite pêche et on estime que 100 millions de personnes environ sont impliquées dans le secteur après récolte de la pêche à petite échelle. On trouve la plupart des pêcheurs pratiquant la petite pêche dans les pays en développement et beaucoup vivent dans des communautés caractérisées par l'insécurité alimentaire et une pauvreté largement répandue.

5. Une version préalable des *Directives techniques FAO sur l'augmentation de la contribution des pêches à petite échelle à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire* est désormais disponible. Les directives ont été préparées avec le soutien du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche – un partenariat entre le département britannique de développement international, la FAO et 25 pays d'Afrique occidentale – et du FishCode, le programme cadre de la FAO pour la mise en œuvre du code.

6. Ces directives techniques ont pour but d'attirer l'attention sur le rôle actuel et potentiel des pêches à petite échelle pour contribuer à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Les pêches à petite échelle pourraient bénéficier plus aux pauvres et à ceux qui vivent dans l'insécurité alimentaire, par une gestion halieutique plus efficace et

la distribution équitable de ces bénéfices. Les directives complètent les directives techniques de la FAO pour une pêche responsable, en particulier sur la *Gestion des pêches* (n° 4), le *Développement de l'aquaculture* (n° 5), les *Pêches intérieures* (n° 6) et l'*Intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières* (n° 3).

7. La première partie des présentes directives étudie la contribution actuelle, le rôle et l'importance des pêches à petite échelle dans l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Elle examine l'importance des pêches à petite échelle pour l'atténuation de la pauvreté au niveau national, local et des ménages. Elle note également les qualités nutritionnelles du poisson et partant, le rôle particulier du poisson dans les aspects nutritionnels de la sécurité alimentaire. Le fait que 50 % environ des poissons capturés pour la consommation humaine proviennent des pêches à petite échelle souligne l'importance de ce sous-secteur pour le stock halieutique mondial. Dans de nombreux pays, les pêches à petite échelle contribuent à la sécurité alimentaire nationale à la fois directement – quand le poisson est un élément essentiel de l'alimentation quotidienne – et indirectement – en créant des revenus du commerce extérieur permettant d'acheter une série de produits alimentaires.

8. La deuxième partie des directives explore des pistes pour améliorer la contribution des pêches à petite échelle à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Une vision d'avenir des pêches à petite échelle est présentée comme un objectif auquel le sous-secteur doit tendre. Pour réaliser cette vision, il est indispensable d'assurer la participation accrue des pêcheurs pratiquant la petite pêche et de leurs communautés à la formulation de politiques, au développement de la législation et des réglementations connexes, aux processus de décision et de mise en œuvre de la gestion. Les présentes directives se penchent sur le rôle central d'une gestion des pêches efficace, l'importance de tenir compte des utilisations trans-sectorielles des pêches et des ressources connexes, le rôle spécifique des femmes dans la commercialisation et le traitement du poisson ainsi que l'ajout de valeur, l'ampleur significative du commerce, le rôle vital que peut avoir le financement adéquat pour permettre des transitions vers la gestion halieutique efficace et le rôle de la connaissance pour la prise de décisions avisées.

9. La version préalable des directives techniques (en anglais) sera disponible à la 12^e session de la COPACO. La version définitive devrait être disponible plus tard en 2005.

Action suggérée de la Commission

10. La Commission est invitée à conseiller les membres, la FAO et d'autres agences et organisations régionales et internationales, quant aux stratégies à encourager pour assurer une nette amélioration du développement des pêches à petite échelle, et particulièrement en ce qui concerne la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté. La Commission pourrait souligner l'importance :

- de mieux comprendre la nature, l'ampleur et les causes de la vulnérabilité et de la pauvreté des pêches à petite échelle, d'une meilleure information et des indicateurs pour surveiller la contribution des pêches à petite échelle à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté ;
- d'une meilleure collaboration trans-sectorielle et inter-agences et de l'élaboration de stratégies et politiques effectives pour résoudre les questions de pauvreté et de sécurité alimentaire et, le cas échéant, inclure les pêches à petite échelle dans les stratégies et politiques nationales de réduction de la pauvreté ;
- d'une meilleure gestion par l'octroi de droits de pêches avérés, soutenus par une législation appropriée, aux pêcheurs pratiquant la petite pêche des zones côtières et intérieures et leur protection efficace de la pêche industrielle ou des activités qui détériorent les ressources aquatiques et les habitats ;
- de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et de ses directives techniques d'accompagnement sur l'augmentation de la contribution des pêches à petite échelle à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté ; et
- d'encourager la formation d'organisations de pêcheurs au niveau des communautés et la facilitation de leur représentation au niveau local, régional et national, créant ainsi un sentiment d'appropriation et d'imputabilité parmi les intervenants à petite échelle dans le processus décisionnel.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PÊCHES À PETITE ÉCHELLE DANS LA RÉGION DES CARAÏBES¹

Contribution au bien-être humain, à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté

1. La contribution actuelle des pêches à petite échelle au bien-être humain, à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté est mal comprise. Cet état de choses regrettable s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, la priorité des systèmes statistiques sur les pêches consiste traditionnellement à mesurer les prises en quantité et souvent de manière très détaillée par groupe d'espèces ou par espèce. Les systèmes statistiques des pêches ne collectent pas toujours systématiquement la valeur des prises, le coût de production, le nombre de personnes employées dans la production et le fait de savoir si la prise est attribuable aux pêches à grande ou à petite échelle. Deuxièmement, l'importance de l'emploi et des prises des pêches à petite échelle est largement sous-estimée, particulièrement pour les petites pêches saisonnières et occasionnelles dans les eaux intérieures. Troisièmement et c'est peut-être le point le plus important, la contribution directe et indirecte des pêches à petite échelle à la sécurité alimentaire au niveau local (mésos) et du ménage (micro), en guise de stratégie pour réduire la vulnérabilité et de filet de sécurité pour éviter de tomber dans la pauvreté, est mal comprise, parfois simplement en raison d'une mauvaise communication de ces avantages aux responsables politiques.

2. Les pêches à petite échelle sont de plus en plus intégrées dans le commerce mondial du poisson et pour nombre d'entre elles, la contribution au chiffre d'affaires et aux revenus des pêches destinées à l'exportation, notamment de crevettes, poisson à nageoires, homards, conques, thons et poissons d'aquarium, est substantielle et nettement supérieure à ce que donne à penser la quotité de ces espèces dans les prises totales. Il n'est pas rare que ces pêches axées sur l'exportation soient le moteur de la modernisation de l'ensemble du secteur et créent une multitude de nouveaux liens en amont et en aval, avec des retombées dans toute la région côtière. Si elles ne sont pas nécessairement des moteurs de croissance dans ces régions, les pêches à petite échelle sont et peuvent être des vecteurs d'atténuation de la pauvreté.

Grande vulnérabilité

3. Les familles de pêcheurs en général et les pêcheurs pauvres pratiquant la petite pêche en particulier sont sujets à des taux de vulnérabilité très élevés, étroitement liés à leurs activités de pêche et au type de moyens d'existence associés à cette activité. Cette vulnérabilité les affecte de plusieurs manières notamment le risque professionnel élevé (accidents), une exposition énorme aux catastrophes naturelles (inondations, ouragans), une grande sensibilité aux variations des facteurs macroéconomiques (prix du carburant et autres facteurs de production, prix du poisson), une exposition croissante aux conflits avec d'autres utilisateurs (en raison de la concurrence accrue pour les ressources), notamment les flottes de pêche industrielle et les autres usagers terrestres et maritimes des zones côtières (tourisme, transport).

Dynamisme des pêches à petite échelle

4. En dépit des conditions souvent précaires et vulnérables des communautés pratiquant la petite pêche, ce secteur témoigne d'un dynamisme, d'une faculté d'adaptation et d'une flexibilité remarquables face à divers adversaires dont la concurrence croissante des pêches industrielles. Dans beaucoup de pêches à petite échelle, le progrès technologique a été d'une rapidité et d'une ampleur étonnantes, passant en quelques années d'embarcations sans moteur, à rames et à voile, à des bateaux modernes à moteur puissant et multipliant le nombre d'engins de pêche. L'équipement de navigation et de détection du poisson, notamment le GPS, est devenu une caractéristique courante de nombreuses pêches à petite échelle. De ce fait, la capacité et l'effort de pêche ont considérablement augmenté dans de nombreuses pêches.

5. Les évolutions à terre ne sont pas moins spectaculaires : la glace et l'équipement moderne pour porter le poisson sont nettement plus utilisés, beaucoup plus de collecteurs et de distributeurs de poisson à petite échelle sont motorisés, et un plus grand nombre de petits marchés au poisson sont équipés des installations de base de traitement et de conservation. Une plus grande quantité de poisson produit par les pêches à petite échelle entre maintenant dans les réseaux de traitement pour l'exportation et du commerce mondial.

¹ Référence: Willmann, Rolf. 2004. Restoration and Management of Small-scale Fisheries – Meeting the Challenge. FAO Département des pêches, Rome.

Dynamique de surpêche

6. Il est fâcheux que le grand dynamisme entrepreneurial des pêches à petite échelle n'ait pas été correctement récompensé en raison de l'absence de réforme politique et de l'immobilisme des systèmes institutionnels de gestion des pêches. Les efforts des gouvernements pour créer un environnement stimulant pour l'exploitation durable des ressources aquatiques marines et intérieures n'ont absolument pas été à la hauteur de l'inventivité et de l'ingéniosité des pêcheurs pratiquant la petite pêche et de l'industrie de la pêche. La disparité entre l'adoption de cadres réglementaires efficaces et la capacité de récolte croissante des pêches à grande et à petite échelle a eu des conséquences déplorables en termes de réduction des stocks, souvent des espèces les plus précieuses, de modifications écosystémiques de la composition des espèces et, non des moindres, de vaste gaspillage économique et de misère sociale.

Nature de l'accès ouvert

7. La dynamique de surpêche dans les pêches à petite échelle est souvent mal décrite et parfois de façon trompeuse. Si les causes profondes sont attribuées à juste titre à la situation « d'accès ouvert », celle-ci est souvent mal expliquée et mal comprise.² L'accès ouvert s'entend généralement comme l'arrivée libre et sans entraves dans la pêche de personnes qui se mettent à pêcher en espérant des revenus plus élevés que ceux de leurs occupations actuelles ou plus encore de personnes venues d'un autre secteur de l'économie³. Cette dernière dynamique souligne la notion de pêche comme activité de dernier recours.

8. Mettre fin à l'accès ouvert, c'est-à-dire limiter l'accès de la main-d'œuvre supplémentaire, est une condition nécessaire mais non suffisante pour mettre un terme à la surpêche. La principale difficulté est d'arrêter l'arrivée libre dans le secteur des pêches de nouveaux investissements en capital et l'intensification des activités de pêche, principalement et surtout des familles de pêcheurs ayant une longue tradition en la matière. Il faut donc préciser le concept d'« accès ouvert » en reconnaissant spécifiquement la priorité de mettre fin au libre accès du capital. L'importance de poursuivre dans cette voie est étayée par le flux prédominant, pertinent et complexe des investissements en capital dans les pêches et le rôle de ces investissements dans l'intensification des opérations de pêche.

9. La dynamique de la surpêche a été décrite à juste titre comme la « course à la pêche ». Ce qui n'est pas toujours correctement évalué, ce sont les mesures incitatives immenses et les pressions concurrentielles sur les pêcheurs pour améliorer leur matériel de pêche, accroître la puissance des moteurs, emporter plus de matériel et adopter des méthodes de pêche moins sélectives. Les règles de cette course sont impitoyables. Un retard de modernisation et par rapport aux autres pêcheurs peut entraîner la faillite. Il en va de même pour les investissements excessifs en capital emprunté. La hauteur de l'endettement est alarmante dans beaucoup de pêches à petite échelle et n'est pas plus durable que l'intensité actuelle de la pêche.

Concurrence avec les pêches industrielles

10. Une description de la dynamique de surpêche dans les pêches à petite échelle serait incomplète sans mentionner les évolutions simultanées qui ont eu lieu dans les pêches industrielles, surtout de crevettes. Le développement des pêches industrielles de crevettes a connu un départ fulgurant dans certains pays de la région, il y a des décennies, quand ils ont adopté des politiques visant à soutenir activement le développement technologique et l'introduction de navires de pêche industrielle. Des systèmes de crédit avantageux (souvent plus qu'ils ne le semblaient d'après les conditions officielles, en raison de l'absence fréquente de paiement d'intérêts et de principal) étaient destinés essentiellement, voire exclusivement, aux investissements dans les navires de pêche plus grands, surtout les crevettiers, palangriers et bateaux de pêche au filet maillant. Dans certains cas, l'objectif de ces programmes d'aide était sans doute de permettre le passage des pêcheurs pratiquant la petite pêche à la pêche industrielle pour exploiter un éventail plus large de ressources, notamment les stocks d'eau profonde. Néanmoins, ces systèmes ont généralement favorisé l'entrée dans le secteur de la pêche d'une nouvelle catégorie d'investisseurs d'origines diverses mais provenant rarement des communautés de pêcheurs. Dans les toutes premières phases, les taux de capture et les retours sur investissement étaient élevés, alimentant la poursuite de l'accroissement de la dimension des flottes. Un exemple souvent cité, c'est le développement des pêches de crevettes sur

² Sur la scène internationale, la surcapitalisation et la surpêche sont de plus en plus associées uniquement au subventionnement. On ne peut plus guère douter que les subventions à la pêche ont souvent conduit à un surinvestissement, mais ce serait une grave erreur d'espérer qu'un arrêt des subventions résoudrait la principale contrainte imposée aux pêches durables, c'est-à-dire de mettre en place une gestion halieutique efficace, notamment par l'instauration de droits d'utilisation.

³ On note des signes des deux dynamiques dans certaines pêches : l'arrivée de pêcheurs privés à petite échelle dans les pêches marines de Trinidad et Tobago après la fermeture récente de l'industrie sucrière, par exemple, l'arrivée des planteurs de bananes dans les pêches des Îles du Vent après la chute des prix de ce produit de base.

le plateau continental d'Amérique du Sud (les Guyanes). La flotte crevetteière des Guyanes, qui a compté jusqu'à 280 bateaux environ à la fin des années soixante-dix, est réduite maintenant à moins de 90.

11. Aujourd'hui, les pêches industrielles à la crevette de la région traversent une crise, qui peut durer des décennies avant d'être résolue. Les manifestations de la crise sont la surpêche, l'interférence et les conflits avec les activités des pêcheurs pratiquant la petite pêche, ainsi que la surcapitalisation. Il faut ajouter que, comme pour les pêches à petite échelle, l'origine de la crise se trouve dans la course au poisson et l'absence de cadres institutionnels et réglementaires efficaces pour la gestion halieutique.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT STIMULANT POUR LES PÊCHES À PETITE ÉCHELLE

12. La création d'un environnement stimulant pour les pêches à petite échelle est tributaire de l'élaboration d'un cadre politique supposant notamment des politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté, des politiques de gestion intégrée des bassins pluviaux, des bassins hydrographiques et des régions côtières, des politiques sectorielles en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale, des politiques agricoles et de développement rural, et des politiques pour le secteur de pêche et le sous-secteur des pêches intérieures, des pêches marines et de l'aquaculture.

Participation à la réforme et à la formulation de politiques

13. Les agences de pêche, l'industrie de la pêche et les organisations des travailleurs de la pêche doivent connaître et s'efforcer d'influencer favorablement les politiques extérieures au secteur des pêches qui ont un impact direct ou indirect sur les pêches à petite échelle. Des exemples notables sont les politiques nationales concernant la décentralisation des pouvoirs décisionnels au niveau local, qui peuvent soutenir les systèmes de cogestion et de gestion par la communauté. De même, de nombreux pays sont en train de rédiger des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), mais reprennent rarement les pêches et les communautés de pêcheurs.⁴ En outre, les pays adoptent de plus en plus des politiques et programmes de gestion intégrés pour les bassins pluviaux, les bassins hydrographiques et les régions côtières.

14. L'intégration effective des pêches, en particulier des pêches à petite échelle, dans les cadres politiques nationaux et trans-sectoriels dépend grandement d'une conscience accrue des responsables politiques et du grand public concernant les avantages et la contribution vitale de ce secteur au bien-être national et rural. Cela requiert des informations et des données mieux sélectionnées et ciblées sur le secteur, ainsi que leur diffusion et leur communication efficaces.

15. Un moyen souverain pour assurer la participation effective des pêcheurs pratiquant la petite pêche aux processus d'élaboration de politique est qu'ils renforcent leur influence par le biais de leurs propres organisations représentatives et démocratiques. Celles-ci apparaissent dans plusieurs pays sous forme d'associations et de coopératives de pêcheurs⁵ et contribuent à asseoir l'influence directe des organisations professionnelles dans la prise de décisions.

16. Les politiques intégrées peuvent éviter ou minimiser les conflits quant à l'utilisation des rares ressources et réaliser la complémentarité ainsi que des synergies dans le processus de développement. Le développement des ressources humaines et le renforcement institutionnel sont largement considérés comme les conditions essentielles pour parvenir à une meilleure intégration, au niveau des différentes fermes et communautés, de l'aménagement de la région côtière et des bassins fluviaux, et au niveau des politiques sectorielles et macroéconomiques (FAO 1995, Article 6.9).

17. Sur le plan social, distributionnel, culturel et environnemental, il y a de bons arguments pour favoriser les pêches à petite échelle en matière d'accès aux ressources halieutiques surtout, mais pas exclusivement, dans les régions littorales (FAO 1995, Article 6.18). Les pêches à petite échelle génèrent plus de revenus, d'emploi et de nourriture pour consommation humaine directe par unité de récolte que les pêches industrielles.⁶ En outre, les impacts néfastes sur l'écosystème sont souvent moindres.

⁴ Une étude globale récente de 281 documents de politique nationale, dont 50 documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et/ou DSRP intérimaires, observe que les communautés de pêche comptent parmi les groupes cibles et le secteur de la pêche se voit attribuer un rôle explicite dans la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans un petit nombre de pays seulement (FAO-SFLP, 2004).

⁵ Ex. Belize, Guyana, St. Lucie

⁶ Peu d'études sur les pêches ont analysé les performances comparatives des pêches à petite et à grande échelle. Une des premières études détaillées a conclu que, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs, dont la rentabilité, la valeur ajoutée par unité d'investissement en capital et la consommation d'énergie par unité de poisson récoltée, les pêches à petite échelle obtiennent de meilleurs résultats, en moyenne, que les pêches industrielles (Kurien et Willmann 1981). Dans

Cogestion des pêches à petite échelle

18. En dépit de la recherche approfondie sur la gestion des pêches par les communautés et la cogestion des pêches, ainsi que les efforts de mise en œuvre pratique ces dernières années, aucun modèle prêt à l'emploi n'est disponible sur la façon de procéder. Si de nombreux pays ont mis en place des systèmes pilotes de cogestion au niveau local, les efforts de mise en œuvre pratique sont encore assez rares et les leçons qui en sont tirées sont indicatives plus que prescriptives. Mais les actions entreprises par un nombre croissant de pays pour adopter des réformes légales en vue de décentraliser ou de confier la gouvernance au niveau provincial, du district ou municipal sont sans doute plus importantes que ces projets pilotes. Elles étayaient le principe de la subsidiarité⁷ mais la mise en œuvre complète nécessite de déléguer l'autorité fiscale et les ressources financières en même temps que les pouvoirs et de renforcer les capacités administratives aux niveaux inférieurs par le développement des capacités humaines.

Appliquer l'approche écosystémique à la gestion des pêches à petite échelle

19. Il faut souligner que les limites de la « gestion axée sur les ressources ciblées » (TROM) de chaque stock ont été reconnues même dans les pays développés dont les pêches sont parfois perçues à tort comme étant généralement à stock unique. L'approche écosystémique de la gestion des pêches (AEP) cherche à surmonter ces limitations. En termes généraux, l'objectif de l'AEP

« ... est de planifier, développer et gérer les pêches d'une façon qui prenne en considération les besoins et désirs multiples de la société sans brader l'héritage des générations futures qui doivent pouvoir profiter de tous les biens et services provenant des écosystèmes marins. »

L'AEP « s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables. »⁸

20. L'AEP est censée plus appropriée pour modérer les pêches aquatiques mais également plus adaptée et largement applicable aux pêches à petite échelle dans les pays développés et en développement. Dans la mesure où l'objectif global est de mettre en œuvre le développement durable, l'adoption de l'AEP suppose la reconnaissance des avantages économiques, sociaux et culturels plus larges que peuvent procurer les ressources de pêche et les écosystèmes où elles se trouvent. L'AEP met l'accent sur l'identification et l'évaluation économique des différentes exploitations directes et indirectes de ces ressources et écosystèmes. Elle est mieux adaptée à la multispecificité des pêches à petite échelle et à la base multisectorielle des moyens de subsistance des pêcheurs pratiquant la petite pêche. Ces derniers ont en outre par tradition une vision écosystémique de la mer et de ses ressources. Quantité d'équipement de pêche convient pour cibler différentes espèces disponibles pendant les différentes saisons et dans les diverses zones de pêche.

21. L'AEP souligne l'importance des connaissances traditionnelles pour évaluer les ressources et les écosystèmes, et est centrée sur une gestion à orientation géographique. Elle privilégie les systèmes de gestion participatifs et basés sur les mesures incitatives en guise d'alternatives aux régimes d'ordres et de contrôles (FAO 1995, Article 6.16 du Code). En outre, l'AEP reconnaît et favorise la planification et la gestion intégrée et préconise le recours optimal à toute la gamme des biens et services environnementaux fournis par les ressources halieutiques et les écosystèmes où elles se trouvent.

Gestion des pêches à petite échelle en faveur des pauvres

22. Les communautés de pêche ne sont pas homogènes et certaines familles de pêcheurs sont plus pauvres que d'autres. Il faut dès lors des dispositions spéciales pour soutenir les pêcheurs pauvres, notamment des droits d'accès préférentiels à certaines zones pour les équipements de pêche spécifiques (ex. ligne et hameçon, sennes littorales, pièges, etc.) qu'ils utilisent essentiellement. Les pêcheurs pauvres (ou occasionnels) pour qui un équipement de pêche coûteux et

la mesure où l'étude date d'avant la motorisation des pêches à petite échelle, ces conclusions doivent être vérifiées pour la situation actuelle.

⁷ Le principe de subsidiarité est destiné à assurer que les décisions sont prises aussi près que possible du citoyen et que des vérifications constantes sont faites pour savoir si une action au niveau national se justifie à la lumière des possibilités disponibles aux niveaux administratifs inférieurs (d'après <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/cjg/g4000s.htm>). En termes plus généraux, le principe déclare qu'il vaut mieux résoudre les problèmes dans le sous-système où ils se posent. Les sous-systèmes sont encouragés à résoudre eux-mêmes leurs conflits sans les porter devant un autorité supérieure. (Wheeler, 1970, p. 133 ; cité dans http://pespmc1.vub.ac.be/ASC/PRINCI_SUBSI.html).

⁸ Extrait du glossaire des pêches FAO : <http://www.fao.org/fi/glossary/default.asp>

généralement plus efficace reste inabordable, pourraient ainsi accéder à la ressource et y recourir comme activité de prévention de la pauvreté.

23. Quand l'infrastructure et la main-d'œuvre sont disponibles, l'encouragement du traitement du poisson à petite échelle, à fort coefficient de main-d'œuvre locale (décentralisée) est un moyen très efficace pour accroître la contribution du secteur des pêches à petite échelle à l'économie locale. Des études récentes révèlent que le revenu supplémentaire net des ventes de poisson – si elles restent dans la zone – peut dépasser 100 %. En d'autres termes, si le poisson peut être produit et traité localement, l'avantage en revenu net pour la région peut excéder deux fois la valeur des ventes de poisson (Delgado et al. 2003)⁹. De manière significative, comme ce sont généralement les femmes qui s'occupent de traiter le poisson, la totalité du revenu profite à la famille et particulièrement aux enfants.¹⁰

Financer le passage à la pêche responsable

24. Une récente étude internationale (Schrank, Arnason, Hannesson 2003)¹¹ a estimé que les lignes budgétaires pour la gestion des pêches couvrent une vaste plage allant d'à peine plus d'un pour cent de la valeur du poisson récolté au départ du bateau à environ un tiers de cette valeur. L'étude ne fait pas apparaître de relation directe entre cette part et la performance de la gestion des pêches, mais les lignes budgétaires actuelles à cet effet sont considérées trop modestes dans de nombreux pays, surtout les pays en développement. L'accroissement des dépenses pour la gestion des pêches peut être un investissement valable parce que le potentiel de retour des ressources halieutiques peut atteindre jusqu'à soixante pour cent de la valeur de la prise au départ du bateau. Cette estimation du rendement des ressources ne tient pas compte des avantages d'une meilleure gestion des pêches pour l'écosystème et la biodiversité. Actuellement, les rendements des ressources sont largement dissipés dans la plupart des pêches – ou sont négatifs en raison des subventionnements – et on constate une érosion des avantages à long terme pour l'écosystème et la biodiversité.

25. Outre la nécessité générale d'augmenter les budgets pour la gestion des pêches, il faudrait prévoir aussi une réattribution des ressources budgétaires des domaines qui continuent à créer des mesures incitatives pour une capacité et un effort de pêche accrus. Ainsi, certains pays continuent à subventionner la construction et/ou l'utilisation de bateaux de pêche.

26. Le secteur de la pêche, placé dans une situation durable et après la réalisation des rendements des ressources, peut financer les coûts supérieurs de la gestion efficace de la pêche, par des taxes sur les ressources et le recouvrement des coûts. Les pêches durables profiteront non seulement aux pêcheurs directement intéressés à la récolte de poisson, mais également à ceux qui commercialisent le poisson, le traitent, le distribuent, aux détaillants et aux exportateurs. À chaque niveau, des prises plus volumineuses et d'une plus grande valeur, en raison d'une meilleure gestion, généreront des revenus supplémentaires, de l'emploi et des produits du commerce international. Diverses études montrent que la valeur du poisson au départ du bateau se situe entre un tiers et un cinquième de la valeur du poisson à la consommation finale.

27. Il faut également des ressources financières supérieures pour la gestion des pêches à petite échelle au sens large. Dans beaucoup de pêches, l'objectif global doit être de diversifier les sources de revenu et l'emploi des familles de pêcheurs pour leur éviter de dépendre uniquement de la récolte de poisson. L'accent des systèmes de crédit et de micro-financements doit porter sur la diversification, plutôt que sur une spécialisation accrue comme c'est le cas de beaucoup de systèmes de crédit de pêche qui visent l'amélioration technologique des embarcations et de l'équipement de pêche.

⁹ Delgado C, Wada N, Rosegrant M, Meijer S et Ahmed M (2003). Fish to 2020 : Supply and demand in changing global markets. Washington DC : International Food Policy Research Institute.

¹⁰ Nombre de documents tendent à montrer que les gagne-pain masculins consacrent une partie importante de leur revenu à des biens de consommation ne servant pas à la famille (réf.).

¹¹ Schrank, William E., Ragnar Arnason et Rognvaldur Hannesson (éds). 2003. The Cost Fisheries management. Ashgate Publishing Limited. Hants, UK, Burlington, USA.